

Pôle communication

Mercredi 20 janvier 2021



VACCINATION Covid-19

DOSSIER DE PRESSE

La vaccination contre le Covid-19 en Nouvelle-Calédonie

Thierry Santa, président du gouvernement, et Valentine Eurisouké, membre du gouvernement en charge du plan Do Kamo, ont présenté la stratégie de vaccination de la Nouvelle-Calédonie, mercredi 20 janvier, au centre de vaccination du Médipôle. Dans la foulée, la campagne de vaccination a été officiellement lancée. Elle concerne, en premier lieu, des publics prioritaires ciblés.

I. La stratégie vaccinale de la Nouvelle-Calédonie

Contexte

La Nouvelle-Calédonie vit dans un contexte épidémiologique où l'introduction du virus a été enrayée grâce à la mise en place de mesures fortes – fermeture des frontières et sas sanitaire : quatorzaine stricte des voyageurs à leur arrivée et test PCR à l'issue.

Dans ce contexte, hormis quelques personnes qui ont développé une immunité naturelle après une infection avant de venir ou de revenir en Nouvelle-Calédonie pour un motif impérieux, la population n'est pas immunisée vis-à-vis du Covid-19 et n'est donc pas protégée des risques d'une infection par le SARS-CoV-2, le virus à l'origine du Covid-19.

Cette situation engendre des dommages collatéraux impactant la santé des Calédoniens (limitation des évacuations sanitaires, des missions de spécialistes, de l'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux), mais aussi l'économie (tourisme, notamment). **De plus, malgré notre sas sanitaire, le risque zéro n'existe pas et le risque d'introduction du virus est toujours bien présent.** Il augmente même avec la progression de la pandémie à travers le monde et l'apparition de variants du SARS-CoV-2 (mutations).

La vaccination représente une protection supplémentaire contre les risques d'une infection et permet :

- pour chaque personne vaccinée : d'acquérir une immunisation individuelle ou de réduire le risque de développer une forme sévère de la maladie,
- pour la communauté : de diminuer les conséquences sanitaires (hospitalisations, décès) et de développer une immunisation collective.

Principes et objectifs de la stratégie vaccinale

La stratégie vaccinale de la Nouvelle-Calédonie a été élaborée par la direction des Affaires sanitaires et sociales, en concertation avec les institutions calédoniennes. Il s'agit d'une stratégie adaptée au contexte local (absence de circulation du virus et sas sanitaire à l'arrivée) qui s'appuie sur les recommandations de la Haute autorité de santé et de l'Organisation mondiale de la santé.

Elle répond aux principes suivants :

- une vaccination gratuite,
- une vaccination non obligatoire,
- une vaccination sûre, dans le strict respect des règles sanitaires qui encadrent l'utilisation des produits de santé en Nouvelle-Calédonie et des recommandations et avis issus des organismes de santé officiels.

Elle vise trois objectifs :

- protéger les personnes en première ligne,
- protéger les plus fragiles et les plus exposés,
- immuniser le plus grand nombre.

Ces trois objectifs correspondent aux trois grands groupes de publics qui accéderont successivement à la vaccination. La priorisation de la vaccination est ainsi établie en fonction non seulement du risque d'exposition au virus, mais aussi de l'âge et des comorbidités qui augmentent le risque de développer une forme sévère de la maladie.

L'ordre de priorité

La stratégie de vaccination repose initialement sur la prévention de la transmission communautaire par l'importation des cas. Elle va concerner les personnes et les professionnels en première ligne, qui sont en contact avec les personnes potentiellement infectées entrant en Nouvelle-Calédonie, et la promotion de la vaccination des voyageurs ayant l'obligation de partir et de revenir pour un motif impérieux.

Face au risque persistant d'introduction du virus en Nouvelle-Calédonie, la vaccination sera progressivement élargie pour limiter les conséquences d'une circulation du virus. Les résidents et personnels des maisons de retraite, les personnes à risque susceptibles de développer une forme sévère de la maladie, les professionnels de santé, les plus de 50 ans et les professionnels essentiels à l'activité du pays (pompiers, enseignants, forces de l'ordre, professionnels des crèches, etc.) seront prioritaires dans cette phase de vaccination.

Le reste de la population aura enfin accès à la vaccination afin d'immuniser le plus grand nombre. **Car plus l'immunisation collective sera grande, moins le virus aura la possibilité de circuler parmi la population.**

VACCINATION
Covid-19
GRATUITE

L'ORDRE
DE PRIORITÉ

1

PROTÉGER LES PERSONNES EN PREMIÈRE LIGNE

Professionnels en contact direct avec les personnes arrivant en Nouvelle-Calédonie

- personnels des compagnies aériennes, de l'aéroport, du port autonome, des quatorzaines, en contact avec les minéraliers
- professionnels de santé susceptibles de prendre en charge les voyageurs durant leur quatorzaine



Voyageurs pour motifs impérieux (particuliers et professionnels)

- personnes devant faire des allers-retours entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur



2

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES

Personnes à risque et personnes exposées

- résidents et personnels des maisons de retraite
- personnes de plus de 50 ans ou présentant une maladie les exposant à une forme sévère de Covid-19*
- personnels soignants
- professionnels des secteurs essentiels

* diabète, cancer, hypertension, insuffisance rénale, obésité, etc.



3

IMMUNISER LE PLUS GRAND NOMBRE

Le reste de la population de plus de 16 ans, à l'exception des femmes enceintes et allaitantes



gouv.nc/vaccination

Volumes chiffrés de ces trois groupes :

1. Protéger les personnes en première ligne = 2 500 personnes (+ les voyageurs dont le nombre ne peut pas être anticipé)
2. Protéger les plus fragiles et les plus exposés = 104 300 personnes
3. Immuniser le plus grand nombre = 97 000 personnes

À ce stade, sont exclus de la vaccination les enfants de moins de 16 ans et les femmes enceintes et allaitantes. Des contre-indications existent aussi pour les personnes qui ont des antécédents de manifestations allergiques graves, une infection en cours, un antécédent de Covid-19 de moins de trois mois ou une autre vaccination dans les 15 jours précédents.

La stratégie vaccinale de la Nouvelle-Calédonie présentée aujourd'hui est un premier scénario qui pourra être actualisé en fonction du volume et du rythme des livraisons de vaccins, de l'évolution des connaissances scientifiques sur le virus et la pandémie, de la disponibilité d'un éventuel traitement et des contraintes logistiques.

II. Le lancement de la campagne de vaccination

La campagne de vaccination contre le Covid-19 débute ce mercredi 20 janvier. Elle concerne, dans un premier temps, des publics prioritaires ciblés et préalablement informés.

Qui est concerné ?

La Nouvelle-Calédonie dispose de 17 550 doses* du vaccin Comirnaty© produit par Pfizer/BioNtech qui permettront de vacciner, dans un premier temps, plus de 8 500 personnes. Ce vaccin nécessite en effet deux injections à 21 jours d'intervalle. En l'absence d'un calendrier de livraison précis, à chaque première dose administrée, la seconde sera conservée pour la même personne.

Selon l'ordre de priorité établi dans la stratégie vaccinale et en fonction du stock disponible, cette première phase de vaccination concerne :

- les professionnels en première ligne (2 500 personnes),
- les voyageurs pour motifs impérieux,
- les résidents et personnels des maisons de retraite (3 000 personnes).

* Chaque flacon permet de reconstituer six doses de vaccin, et non cinq comme initialement prévu.

Le parcours vaccinal de ces publics prioritaires

Les professionnels en première ligne

L'identification de ces personnes est menée par les employeurs (secteurs public et privé), en partenariat avec le Service médical interentreprises, la DASS et la direction du Travail et de l'emploi. Les entreprises organisent les rendez-vous de leurs salariés consentants directement avec le centre de vaccination.

Les résidents et personnels des maisons de retraite

L'identification de ces personnes est menée par les établissements concernés, en partenariat avec leur médecin référent. Le recueil du consentement (en présence d'une personne de confiance, si besoin) et la vaccination se déroulent dans les établissements.

Les voyageurs particuliers et professionnels devant faire des allers-retours entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur pour motifs impérieux

La demande est à formuler via le [formulaire de recensement](#) disponible sur le site du gouvernement. Les voyageurs, dont les demandes seront validées, seront dirigés vers le centre de vaccination pour fixer un rendez-vous.

Attention : le protocole vaccinal nécessite un délai minimum de 35 jours entre la première injection et la date du voyage (deux injections à 21 jours + 14 jours pour atteindre une immunisation maximale).

Le centre de vaccination

Le centre de vaccination se situe au Médipôle, dans les locaux du centre de dépistage désormais installé à l'étage.

Ce site est également doté d'un centre d'appel. Le numéro vert 05 00 33 est en place pour répondre à toutes les questions sur la vaccination. Il est joignable du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

La vaccination y est effectuée par un médecin ou un infirmier supervisé par un médecin. **La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour être vacciné.**

D'autres centres de vaccination seront mis en place par la suite (centre hospitalier du Nord, centres médico-sociaux, etc.).

Le centre de vaccination ne reçoit, à ce stade, que les publics prioritaires (professionnels en première ligne et voyageurs pour des motifs impérieux) et uniquement sur rendez-vous.

Déclaration des antécédents et recueil du consentement

La vaccination est systématiquement précédée d'une information collective, d'une déclaration des antécédents d'accidents allergiques et du recueil du consentement. Ces différentes étapes peuvent se dérouler :

- dans l'entreprise pour les professionnels en première ligne,
- au sein de la maison de retraite pour les résidents et personnels de ces établissements,
- ou directement au centre de vaccination.

Par ailleurs, une consultation médicale individuelle pré-vaccinale a systématiquement lieu en cas d'antécédents exposant la personne à un risque d'effets secondaires, pour les personnes sous tutelle ou sur simple demande. Elle peut se dérouler dans l'entreprise, au sein de la maison de retraite ou directement au centre de vaccination.

Les personnes vaccinées peuvent quitter le centre de vaccination 15 minutes après l'injection. Ce délai correspond à l'apparition d'éventuelles réactions allergiques. Une information sur les effets indésirables possibles est également remise à chacun afin de préciser la conduite à tenir en cas de symptômes (gonflement au point d'injection, frisson, fièvre, etc.).

Suivi de la campagne de vaccination

Après la première injection, chaque personne reçoit un certificat de vaccination. Ce document, à conserver, devra être présenté le jour de la deuxième injection (J+21). Ce rendez-vous est fixé immédiatement après la première injection.

Un registre de vaccination informatisé et accessible en tout point de la Nouvelle-Calédonie par les personnels vaccinateurs permet de suivre la campagne et d'assurer la traçabilité des vaccinés.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc/vaccination ***

La pharmacovigilance est renforcée afin de recenser en temps réel tous les effets secondaires qui pourraient survenir à l'occasion de la vaccination.

La poursuite de la campagne de vaccination dépendra des livraisons de vaccins par l'État. Les publics prioritaires seront informés au fur et à mesure.

Une plateforme de pré-inscription en ligne ouvrira prochainement. Elle permettra à toutes les personnes qui souhaitent se faire vacciner de se manifester et d'accéder à la vaccination dès qu'une plage horaire se présentera. Le centre de vaccination contactera directement les candidats pour fixer un rendez-vous selon l'ordre de priorité établi.

**Dès aujourd'hui, retrouvez toute l'info
sur la vaccination contre le Covid-19 en Nouvelle-Calédonie sur :
www.gouv.nc/vaccination**